



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/39

Objet : Approbation de l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Fontenay-Le-Comte

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de requalifier une friche urbaine en centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 18 juin 2015,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2015,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016,

Vu l'avenant n°3 approuvé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2019,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Fontenay-Le-Comte et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la requalification d'une friche urbaine en centre-ville.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le **-5 OCT. 2020**

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Anne TAGAND